

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3<sup>ème</sup> étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

#### *BILAN*

*Arrêté au 31 Décembre 2021  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>A C T I F S</b>	<b>Notes</b>	(TND)	(TND)
		<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 764	5 284
Moins : Amortissements		5 655	4 822
	<b>1</b>	<b>3 108</b>	<b>462</b>
Immobilisations corporelles		268 206	232 798
Moins : Amortissements		97 903	56 892
	<b>2</b>	<b>170 303</b>	<b>175 906</b>
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation		2 199	
	<b>3</b>	<b>2 700</b>	<b>4 899</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>176 111</b>	<b>181 266</b>
<b>Autres Actifs non courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>176 111</b>	<b>181 266</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		<b>0</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés		2 067 773	1 842 409
Moins : Provisions		1 352 010	1 316 908
	<b>4</b>	<b>715 764</b>	<b>525 501</b>
Autres actifs courants		4 004 365	4 102 207
Moins : Provisions		65 578	18 227
	<b>5</b>	<b>3 938 787</b>	<b>4 083 980</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	0	11 197
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	1 528 686	1 222 097
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>6 183 237</b>	<b>5 842 775</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 359 348</b>	<b>6 024 041</b>

**BILAN**  
*Arrêté au 31 Décembre 2021*  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		63 583	37 701
Résultats reportés		391 770	146 516
<b>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>1 455 353</b>	<b>1 184 217</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>511 704</b>	<b>371 136</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectatio</b>	<b>8</b>	<b>1 967 057</b>	<b>1 555 353</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>19 307</b>	<b>19 307</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	29 609	27 918
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 343 375	4 421 464
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 372 984</b>	<b>4 449 381</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 392 291</b>	<b>4 468 688</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>6 359 348</b>	<b>6 024 041</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2021**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Revenus	11	2 004 050	1 399 456
Autres produits		15 269	15 456
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>2 019 318</b>	<b>1 414 913</b>
Variation des stocks			
Achats	12	-371 822	-332 227
Charges de personnel	13	-87 863	-106 118
Dotations aux amortissements et provisions		-126 497	-18 458
Autres charges d'exploitation	14	-738 544	-674 268
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-1 324 726</b>	<b>-1 131 071</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>694 593</b>	<b>283 842</b>
Charges financières nettes		-30 684	-1 982
Produits financiers	15	27 933	90 098
Autres produits ordinaires		309	51 977
Autres pertes ordinaires		-36 360	-39
<b>Résultats des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>655 791</b>	<b>423 896</b>
Impôt sur les bénéfices		-144 087	-52 760
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>511 704</b>	<b>371 136</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2021**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

LIBELLE	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	511 704	371 136
Dotations aux amortissements et aux prov.	126 497	18 458
Variation :		
Clients	-225 365	-359 719
Autres créances	109 038	196 567
Fournisseurs et autres dettes	-76 398	120 375
Plus values sur cession d'immobilisation		-51 977
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>445 477</b>	<b>294 839</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-38 888	-188 241
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		51 977
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-38 888</b>	<b>-136 264</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions payées ( Note 16)	-100 000	-200 000
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV		500 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-100 000</b>	<b>300 000</b>
<b>Variation de la trésorerie ( Note 17)</b>	<b>306 588</b>	<b>458 576</b>
<b>Trésorerie du début d'exercice</b>	<b>1 222 097</b>	<b>763 522</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 528 686</b>	<b>1 222 097</b>

## *I. Notes aux États financiers*

### **A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE**

#### ✓ **Forme de la société et structure de capital**

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>% d'intérêt</b>
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

#### ✓ **Objet :**

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

## **B/Faits marquants de l'exercice 2021**

- ✓ SONEDE INTERNATIONAL est une société totalement exportatrice dont les bénéfices sont imposés selon le droit commun à partir de 2021. La période d'exonération de 10 ans a expiré au cours de 2020.
- ✓ Le résultat net de l'exercice **2021** est de **511.704 dinars** contre **371.136 dinars** pour **2020**, soit une augmentation de **38%** qui a été engendré principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires qui a passé en **2020** de **1.414.913 dinars** à **2.019.318 Dinars** en **2021**.
- ✓ En 2021, SONEDE INTERNATIONAL a été déclarée adjudicataire lors de la soumission dans le cadre d'un groupement avec deux partenaires étrangers pour la réalisation d'un projet d'affermage du réseau d'eau potable en milieu rural au BENIN.

## **C/Principes comptables appliqués**

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- ✓ Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

### **1. Unité monétaire :**

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

### **2. Exercice social :**

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **3. Immobilisations :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u><b>Tx Amt</b></u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

#### **4. Rémunérations du personnel**

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

#### **5. Achats consommés :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

#### **6. Charges du personnel :**

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

#### **7. Autres charges d'exploitation :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

#### **✓ PERDIEM :**

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

#### **✓ Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :**

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

**Notes Bilan**

**NOTE 1 : Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'élève à **8.764 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars** et un site Web pour **3.480 Dinars**.

**NOTE 2 : Immobilisations corporelles**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2021 est de **268.206 Dinars**, amortie à hauteur de **97.903 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :



**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2021**

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2020	Reclas. Et Acquisition 2021	Valeur Brute au 31/12/2021	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2020	Dotation aux Amt 31/12/2021	Cumul Amt au 31/12/2021	VCN au 31/12/2021
Site WEB		3 480	3 480	33%		606	606	2 874
Logiciels	5 284		5 284	33%	4 822	227	5 049	234
Equipements de bureaux	12 962	5 433	18 395	20%	11 408	524	11 932	6 463
Matériel Informatique	36 257	7 280	43 537	33%	30 957	3 617	34 574	8 963
Matériel de transport	179 026		179 026	20%	11 260	35 805	47 064	131 961
Installations et Agencements	4 553	22 696	27 249	10%	3 268	1 065	4 333	22 916
<b>TOTAL</b>	<b>238 081</b>	<b>38 888</b>	<b>276 970</b>		<b>61 714</b>	<b>41 845</b>	<b>103 559</b>	<b>173 411</b>

### **NOTE 3 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2021. Cette rubrique est provisionnée pour **2.199 dt** au titre de la participation **SOGES** .

### **NOTE 4 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes « Clients et comptes rattachés » s'élèvent à **715.764 Dinars** en 2021 contre **525.501 Dinars** en 2020.

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	27 133	8 476
OMMP	324	1 695
STE	1 090 657	1 090 657
STE A VENANT	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	361 020	285 170
SCET Tunisie	261 058	0
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
CNT	87 711	222 191
BEST ENGINEERING SOUSSE	5 651	0
<b>BRUT</b>	<b>2 067 773</b>	<b>1 842 409</b>
Provisions Clients (TCHAD +MSA) (4-1)	-1 316 908	-1 316 908
Provisions Clients (AWMC)	-27 133	0
Provisions Clients (REC)	-7 969	0
<b>Total provisions</b>	<b>-1 352 010</b>	<b>-1 316 908</b>
<b>TOTAL</b>	<b>715 764</b>	<b>525 501</b>

**Note 4-1** . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2)

### **NOTE 5 : Autres actifs courants**

Au 31 Décembre 2021, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **3.938.787 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Fournisseurs Avances et acomptes	4 000	0
Crédit TVA	13 017	12 309
Acompte provisionnel payé	38 284	0
ETAT Retenues à la source	1 382	0
<b>Sous Total</b>	<b>56 683</b>	<b>12 309</b>
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 765	3 243
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	321	140 701
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (5-2)	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	6 590	9 947
<b>Sous Total</b>	<b>3 947 682</b>	<b>4 089 898</b>
Autres provisions	-18 227	-18 227
Provision sur projet REC	-47 351	
<b>Total provisions</b>	<b>-65 578</b>	<b>-18 227</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 938 787</b>	<b>4 083 980</b>

**Note 5-1 :** Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2021 à **237.479 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 252 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

**Note 5-2 : Projet « action urgente au TCHAD »**

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en Euro revient à SONEDE INTERTIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2021, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

#### **NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers**

Le solde des « Placements et autres actifs financiers » est nul fin 2021 contre **11.197 Dinars** en 2020.

#### **NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2021 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
STB DINAR	38 452	533 118
STB EURO	1 265 686	413 656
STB DOLLARS	222 550	268 704
STB DINAR REC	97	4 385
CAISSE	1 901	2 235
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 686</b>	<b>1 222 097</b>

#### **NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation**

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>SOLDE</b>					
<b>31/12/2020</b>	1 000 000	37 701	146 516	371 136	1 555 353
Résultats reportés		25 882	245 254	-371 136	-100 000
Résultat de l'exercice				511 704	511 704
Dividende					
<b>Solde au</b>					
<b>31/12/2021</b>	1 000 000	63 583	391 770	511 704	1 967 057

**Note 8-1 Résultat par action**

Au 31 Décembre 2021, le résultat par action se présente comme suit :

*(Montants en dinars)*

Désignation	2021	2020
Résultat net	511704	371136
Nombre d'action	50 000	50 000
<b>Résultat par action</b>	<b>10,234</b>	<b>7,423</b>

**NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 Décembre 2021, la valeur de cette rubrique étant de **29.609 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Fournisseurs	20 963	19 273
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
<b>TOTAL</b>	<b>29 609</b>	<b>27 918</b>

**NOTE 10 : Autres passifs courants**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2021 est de **4.343.375 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Dettes provisionnées pour congés payés	13 525	11 293
Receveur des finances	24 484	16 921
Impôt à payer	136 081	16 172
RS sur placement	4 742	0
CSS à payer	9 005	4 156
CNRPS	3 828	3 828
CNSS	4 157	5 626
Charges à payer	69 954	66 250
Facture SONEDE	33 664	0
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	44 306	44 306
Actionnaires compte de dividendes	31 488	30 466
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (10-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (10-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	95 513	349 819
	<b>4 343 375</b>	<b>4 421 463</b>

**Note (10-1) Dettes OSEF :**

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

**Notes État de Résultat****NOTE 11 : Revenus:**

Les «Revenus» s'élèvent à **2.004.050 Dinars** en 2021 contre **1.399.456 Dinars** en 2020 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
<b>CA export</b>	<b>1 994 713</b>	<b>1 391 956</b>
NIJER	59 733	0
ARABIE SAOUDITE	133 255	59 614
OUZBEKISTON	27 271	0
DJIBOUTI	118 159	70 000
MAURITANIE	0	215 987
MAURITANIE FORMATION	11 512	
MAURITANIE NOUADHIBOU	0	342 780
DAO MAURITANIE NOUADHIBOU	362 043	0
MAURITANIE NOUADHIBOU FORAGE	46 420	0
MAURITANIE NAOUAKCHAT	0	388 476
IRAK	0	27 793
GABON	769 094	217 307
GUINEE	467 227	70 000
<b>MARCHE LOCAL</b>	<b>9 336</b>	<b>7 500</b>
OMMP TN	4 336	0
BEST ENGINEERING SOUSSE	5 000	0
AWMC	0	7 500
<b>Total</b>	<b>2 004 050</b>	<b>1 399 456</b>

**NOTE 12 : Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à **371.822 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Achats carburant	8 575	13 165
Achats fournitures	5 634	2 126
Eau électricité	1 203	1 362
Autres achats	9 315	1 832
Factures Sonede	137 873	101 919
Achats de prestations de services	209 223	211 823
<b>Total</b>	<b>371 822</b>	<b>332 227</b>

### **NOTE 13 : Charges de personnel**

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **87.863 Dinars** en 2021 contre **106.118 Dinars** en 2020.

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Rémunération détachés longue durée	0	16 538
Salaires autres que les détachés LD	64 714	62 371
Provisions congés payés	2 232	6 702
Salaire sivp	9 497	7 320
Charges patronales	11 420	12 499
Autres charges de personnels	0	688
<b>Total</b>	<b>87 863</b>	<b>106 118</b>

### **NOTE 14 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Locations	18 908	17 938
Entretien et réparation	1 828	5 787
Primes assurance	9 567	3 802
Sous traitance générale	0	7 303
Services extérieurs divers	15 656	1 912
Prime du personnel extérieur détaché permanent	39 835	29 829
Personnel extérieur à l'entreprise	1 412	1 176
Personnel Détachés courtes durées	239 817	383 141
Honoraires	14 051	27 625
Jetons de présence	11 250	11 250
Reception	2 691	2 545
PERDIUM	115 729	80 278
Transports biens et personnel	543	
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	24 800	22 955
Frais postaux	3 091	6 593
Publicités publications relations publiques	14 057	5 124
Services bancaires	2 592	2 724
Déplacements	92 044	56 643
Divers	4 558	2 863
TCL	2 016	1 409
TIMBRES DE VOYAGE	600	540
Pénalité de retard	788	605
Droits et taxes	11 674	2 225
RS libérateur GABON	111 037	0
<b>Total</b>	<b>738 544</b>	<b>674 268</b>

### **NOTE 15 : Produits financiers**

Au 31 Décembre 2021, les produits financiers totalisent **27.933 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
Agios créditeurs	3859	2853
Revenus de VMP	0	44 102
Gain de change	15 936	15 769
Gain de change latent	8 137	27 374
<b>Total</b>	<b>27 933</b>	<b>90 098</b>

## Notes État de flux de trésorerie

### NOTE 16 : Dividendes versés

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Juin 2021 les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividende pour un montant total de 100.000 dt.

### NOTE 17 : Variation de la trésorerie

Au 31 Décembre 2021, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
STB DINAR	38 452	533 118
STB EURO	1 265 686	413 656
STB DOLLARS	222 550	268 704
STB DINAR REC	97	4 385
CAISSE	1 901	2 235
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 686</b>	<b>1 222 097</b>

### NOTE 18 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2021, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-138.164
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (Dettes)	-33.664

### Note 19 : Engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2021, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

### Note 20- Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 18 Février 2022 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels événements survenus postérieurement à cette date.



## Rapport sur l'audit des états financiers

*Mesdames et Messieurs les actionnaires  
De la SONEDE INTERNATIONAL*

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1.967.057** Dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **511.704** Dinars.

**À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.**

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 Mars 2022  
*Le Commissaire aux Comptes*

*Zouheir BEN ALI*

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL***

*Mesdames et Messieurs les actionnaires,*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## ***II. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2021 :***

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Elles concernent :

- 1.** SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2021. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à **138.164 Dinars**.
- 2.** SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

### ***II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice 2021***

En date du 21 avril 2021, SONEDE INTERNATIONAL a chargé HANNON CAPITAL, société apparentée avec STUDI, pour la réalisation d'une mission de conseil financier se rapportant au projet d'affermage au Benin qui sera piloté par la société.

- Cette mission a été conduite vue l'importance des engagements à prendre dans le cadre du dit projet comportant une partie travaux et une partie exploitation.
- La rémunération de HANNON CAPITAL est de 34.000 dt hors taxes facturables à la remise du document de présentation destiné au conseil d'administration.

### ***III- Rémunération des dirigeants***

- En 2021, la SONEDE INTERNATIONAL a payé des jetons de présence pour un montant brut de **11.250 Dinars** au profit de ses administrateurs.
- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
  - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.
  - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
  - Ainsi, les charges salariales et sociales facturées à ce titre par la SONEDE totalisent **69.699 dt** en 2021. En plus, l'indemnité de représentation nette payée par SONEDE INTERNATIONAL à son Directeur Général totalise pour la même période **30.000dt**.

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 3 Mars 2022

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***